

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11-123-1907 rappelant au chef-lieu M Grandjean, chef de Poste à Obock, el chargeant provisoirement M. Lassaigue des dites fonctions.

n° 11-123-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 janvier 1907

Numéro JO
n° 123 du 01/02/1907

Date du numéro
1 février 1907

TEXTE INTÉGRAL

M. Grandjean, Adjoint de 1re classe des Affaires Indigènes, Chef de Poste à Obock, est rappelé au chef-lieu. M. Lassaigue, Adjoint de 2e classe des Affaires Indigènes, est chargé provisoirement des fonctions de Chef de Poste d'Obock.